



## MESSAGE AUX PRODUCTEURS FERMIERES DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Producteurs fermiers : inscrivez-vous en ligne sur le Drive  
Fermier pour proposer vos produits  
**(Avant Dimanche 12 avril minuit)**

Le formulaire est accessible ici :  
**Opportunité :**  
**lancement Drive fermier Lozère.**  
**Espace producteurs fermiers**

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScgmmoC325NJDovWr6kuH02IbVkuku3qdo\\_P7Oc\\_03hleDvcA/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScgmmoC325NJDovWr6kuH02IbVkuku3qdo_P7Oc_03hleDvcA/viewform?usp=sf_link)

La Chambre d'Agriculture de Lozère et le Département de la Lozère créent un Drive fermier pour les producteurs fermiers et les consommateurs Lozériens de produits locaux.

Pour les clients, il s'agit d'acheter des produits locaux sur un site sécurisé et de retirer leur commande à une date et une heure donnée, auprès de producteurs répartis sur une aire type covoiturage ou autre grand parking. Le client reste dans sa voiture et les producteurs disposent les commandes dans le coffre.

Pour les producteurs, c'est la garantie d'un mode de commercialisation sécurisé et du maintien voir du développement de la commercialisation en circuit court dans cette période particulière.

Nous vous proposons de mettre en place en Lozère, 4 mini drive / e-boutique sur les points de retraits ci-dessous :

- **SECTEUR DE MARVEJOLS** : (lieu à venir) les mercredis de 17h/18h30.  
Première livraison prévue le Mercredi 22 avril ou 29 avril.
- **MENDE** : Parking des casernes, partie privative de la Chambre d'Agriculture de Lozère, 25 avenue Foch ; les jeudis de 17 h à 18 h 30.  
Première livraison prévue le Jeudi 23 avril ou 30 avril.
- **FLORAC** : Maison du Parc, Ancienne gare, les samedis de 10h30 à 12h.  
Première livraison prévue le Samedi 25 avril ou 2 Mai
- **SECTEUR DE SAINT CHELY D'APCHER** : (lieu à venir), les samedis de 10h30 à 12h.  
Première livraison prévue le Samedi 25 avril ou 2 Mai

Le secteur de Langogne bénéficiant de son marché hebdomadaire, d'un magasin collectif et surtout d'une initiative locale d'e-commerce <https://langogneetvous.com/> il a été fait le choix de ne pas multiplier les initiatives. Si le besoin se fait jour, la Chambre d'Agriculture accompagnera bien évidemment les producteurs de ce secteur de la même façon. L'ajout d'un point de retrait ou d'une E boutique sur le site "drive fermier Lozère" étant rapidement réalisable.

**L'ouverture du Drive est prévue au Samedi 18 Avril pour les premières livraisons à effectuer dans la semaine du 20 au 25 avril 2020.**

**Intéressés ? Partants ? Convaincus ? Remplissez le formulaire en ligne avant dimanche 12 avril minuit, l'objectif étant d'être opérationnel le plus rapidement possible.**

**Vous hésitez, vous voulez plus de précisions, contactez-nous :**

**Pauline Fallot 06 45 46 99 23**

**Christophe Roux 06 72 75 55 35**

**Accueil Chambre d'agriculture 04 66 65 62 00**

L'accompagnement des producteurs engagés en vente directe est une des priorités de la **Chambre d'Agriculture de Lozère et du Département de la Lozère.**

Une récente étude confirme que les marchés de plein vent représentent un canal de vente essentiel à de nombreux producteurs et un lieu d'approvisionnement largement plébiscité par les consommateurs.

En Lozère, les marchés et les produits fermiers font partie de la culture locale et notre département est doté d'un formidable réseau de producteurs.


Dans son intervention, lundi 23 mars dernier, le premier ministre Édouard Philippe a renforcé certaines mesures destinées à freiner la propagation du Covid-19 en France. Il a ainsi annoncé la fermeture des marchés de plein vent estimant que certains concentraient trop de monde au même endroit et risquaient de favoriser la propagation du Covid-19.

Depuis cette date il est permis aux préfets, sur demande des maires, et moyennant des mesures barrières strictes, de déroger à cette mesure. Certains marchés sont maintenus d'autres non.

Afin de répondre aux attentes sociétales (des producteurs et des consommateurs) et sanitaires, la Chambre d'Agriculture et le Conseil Départemental développent un concept de « drive ». Ces « drives » ont pour objectif premier de permettre aux Lozériens de pouvoir continuer à s'approvisionner en produits frais et locaux durant cette crise.

**Précision importante, remplir ce formulaire vous engage à :**

- 1. Honorer les commandes** qui seront passées via la boutique en ligne mise en place partir du 18 AVRIL 2020, sur le(s) point(s) de retrait que vous aurez indiqué. La possibilité d'honorer vos choix vous sera confirmée par la Chambre d'agriculture mardi 21 Avril. Pour les ventes suivantes, **signaler à la chambre d'agriculture au moins 48h avant la fin des ventes les produits et les stocks dont vous disposez**. Toute commande non honorée pourra être la raison de l'exclusion du producteur du dispositif.
- 2. Accepter qu'un pourcentage de prélèvement de 10 %** sur les ventes soit conservé par l'Association Comité de développement Local de Mende (CDL Mende), pour assurer le financement de l'outil informatique, le système de e-transaction. Le producteur règle également une adhésion annuelle au Comité de développement local de Mende, Section Drive de 10€.
- 3. Imprimer chez vous des récapitulatifs de commandes**, envoyés par la chambre d'agriculture, la veille du retrait
- 4. Préparer les commandes en respectant les bonnes pratiques d'hygiène et la réglementation en matière de sécurité sanitaire pour prévenir tout risque de contamination des denrées** (nettoyage-désinfection, respect de la chaîne du froid pour les denrées périssables, traçabilité,...pour toutes les étapes de cueillette, transformation, préparation, chargement transport).
- 5. Respecter les consignes définies par le Gouvernement** pour lutter contre la propagation du COVID-19\*, client par client. Tout producteur ou salarié symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) ne pourra en aucun cas préparer les commandes ni se rendre sur le lieu de vente.
- 6. Inscrire lisiblement le n° de commande sur chaque « colis » (1 client = 1 n° de commande = 1 colis)**

7. **Charger votre véhicule** en respectant la réglementation du transport des produits alimentaires, notamment concernant la chaîne du froid, **en étant présent sur le point de retrait 45 minutes avant le début des retraits**
8. **Arrivée sur le point de retrait** : Selon les cas, la praticité et le type de produit, les stands sont soit un utilitaire ouvert dans lequel vous vous servez directement, soit un stand avec tréteaux.
9. **Afficher très lisiblement le nom de la ferme (le même que celui qui figure sur le site internet) sur son stand pour que le client puisse le lire depuis sa voiture**
10. **Vous installer sur le point de retrait selon un plan prédéfini.** Dans le contexte COVID-19 qui nécessite d'éviter les rapprochements, il vous est demandé de respecter strictement les horaires d'installation et l'emplacement qui vous a été attribué ainsi que la distance avec le stand voisin.
11. **Avec le listing des clients, et l'identification par la plaque d'immatriculation, déposer les produits dans le coffre du client, sans contact avec la voiture. Il vous est conseillé de classer vos commandes par heure de retrait et non par n° de commande.** 
12. **Vous laver les mains ou passer du gel hydro alcoolique entre chaque client**
13. **Actualiser si nécessaire sa déclaration d'activité auprès des services vétérinaires, soit en ligne à l'adresse suivante <https://agriculture-portal.6tzen.fr/default/requests/Cerfa13984/>, soit en renvoyant le cerfa 13984\*05 à l'adresse suivante : DDCSPP48 - service SSA-CCRF – 9 rue des Carmes – 48000 Mende.**



**MESURES COVID19**



\* se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main et sans embrassades, respecter une distance d'1 mètre entre les personnes.

**Selon les cas, le nombre de places étant limité, la Chambre d'Agriculture et le Département en tant qu'organisateur, pourront sélectionner les candidatures selon certains critères disponibles sur demande.**